

2018

RAPPORT ANNUEL



FONDATION
**POUR
L'ENFANCE**
reconnue d'utilité publique

2018

PRÉAMBULE

L'année 2018 a marqué une transition pour la Fondation pour l'Enfance. Impacté dans ses ressources par les réformes fiscales et le contexte général de la générosité, notre organisme a souhaité engager une réflexion sur ses missions.

Trois constats ont animé ce questionnement :

- L'essor de l'abritement dans l'activité de la Fondation, en réponse à un besoin croissant des philanthropes de piloter leur engagement en faveur de l'Enfance,
- L'impératif de réponses nouvelles et innovantes à des problématiques de l'Enfance qui continuent de s'aggraver ou en émergence, tout en veillant à assurer un réel impact social,
- L'évolution du secteur associatif concerné par l'Enfance : sa concentration, sa fragilité et ses inerties.



La Fondation s'est désormais donnée pour priorités de :

- Développer sa fonction abritante, avec une forte motivation à conseiller et orienter les philanthropes dans leurs projets,
- Identifier et accompagner des dispositifs innovants, en particulier ceux qui répondront aux problématiques jugées prioritaires par la Fondation.

En parallèle de ce chantier stratégique, la Fondation a poursuivi ses actions dans les domaines déjà initiés.



NOS MISSIONS SOCIALES

Surexposition des jeunes enfants au numérique

Le 5 novembre 2018, nous avons réuni plus de 230 professionnel-le-s de la petite enfance à l'occasion de notre Journée nationale d'informations et de repères sur le Numérique des tout-petits à Paris.

Nous y avons présenté notre étude approfondie conduite auprès de 500 familles en France. Cette enquête a confirmé des usages très précoces du numérique dans une grande majorité de foyers, une méconnaissance des risques réels liés à une utilisation inappropriée des écrans par les enfants âgés de moins de 6 ans, et l'absence de recommandations fiables pour aider les parents à construire leurs repères éducatifs.

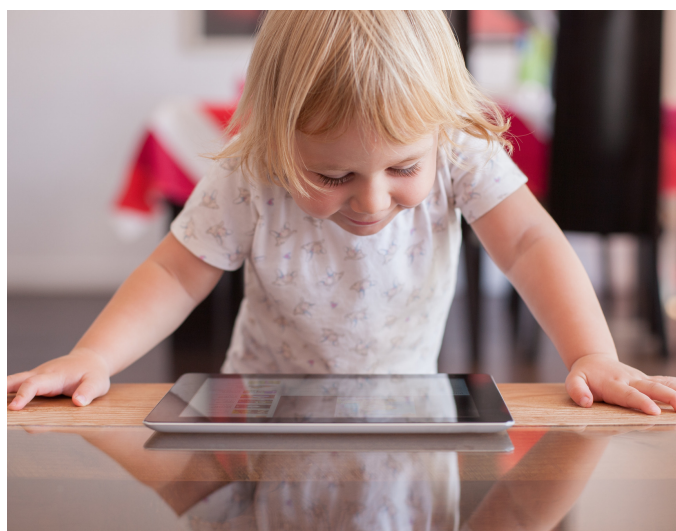
Notre Fondation poursuit ses actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'économie numérique engagées fin 2018 et construit une charte de bonne conduite en partenariat avec éditeurs et fabricants de jeux et applications pour tout-petits et leurs parents. Aujourd'hui, ils se retrouvent confrontés aux nombreuses offres numériques dédiées aux enfants âgés de 0 à 5 ans et à leurs promesses. Nous souhaitons améliorer la connaissance et les repères des parents afin de les aider dans leur processus de choix.

Partie civile et pédopornographie

Cette année encore, nous avons étroitement collaboré avec la plateforme Point de Contact pour encourager le signalement et le retrait d'images choquantes sur Internet.

Pour poursuivre notre engagement de longue date contre la maltraitance, nous nous sommes également constitués partie civile dans plus de 30 procès (15 nouveaux) concernant des auteurs de captation, détention et diffusion d'images à caractère pédopornographique.

Nos actions visent à faciliter la libération de la parole des victimes et à leur rendre justice, mais aussi à prévenir le passage à l'acte de pédophilie.



PRÉVENIR LES EFFETS DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES



Une nouvelle campagne nationale de prévention

Pourquoi notre Fondation est-elle engagée dans cette lutte pour l'abolition des violences éducatives ordinaires ?

Parce que crier, frapper, faire du chantage, pincer, gifler, tirer les cheveux ou les oreilles, humilier, donner une fessée, punir, priver, minimiser ses émotions, insulter... c'est marquer son enfant pour longtemps.

Parce que ces violences sont encore considérées comme légitimes, voire nécessaires, par les Français, alors que les preuves scientifiques des répercussions médicales et sociales de ces violences s'accumulent. Parce qu'après avoir expliqué en 2011 que cette violence se transmet, puis en 2013 qu'une « petite gifle » est ressentie comme une grande violence par l'enfant, notre Fondation souhaitait démontrer que la question des violences envers les enfants est un enjeu de santé publique et de bien-être social dont la réalité est mal connue.

Parce qu'il est nécessaire de prendre en considération les conséquences de ces violences sur la société dans son ensemble à court, moyen et long terme. La Fondation pour l'Enfance a identifié 20 études démontrant les effets des violences sur le développement de la personne et sa santé future, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte, mis en évidence sur www.violence-educative.fondation-enfance.org.

Partenaires principaux de la cause

Parce que la violence éducative est, dans certains cas, la première étape vers des violences plus graves, légitimée par le droit et la nécessité de corriger son enfant pour l'éduquer, la Fondation pour l'Enfance s'est associée à l'agence de communication Josiane et à France Télévisions pour réaliser deux vidéos diffusées à la télévision et sur le digital dans toute la France.

Les associations militantes StopVEO et OVEO, les personnalités qualifiées et les députés Maud Petit et François-Michel Lambert, très engagés dans ce combat et à l'initiative d'une proposition de loi pour interdire toute forme de violence éducative, étaient présents lors du lancement de cette campagne nationale à Paris le 16 janvier 2018.

Notre campagne a été diffusée 437 fois en télévision et a fait l'objet de 47 retombées dans des médias nationaux et internationaux (radio, presse, télévision, web).

Nous avons également mis en place un partenariat avec Canal 33, service de diffusion de programmes dans 2 200 salles d'attente de cabinets médicaux dans toute la France, soit 5 000 médecins généralistes, chirurgiens dentistes et médecins spécialistes. Près de 3,2 millions de spectateurs ont visionné notre campagne en salle d'attente en février 2018.

CONTRIBUTION AU PLAIDOYER POUR ABOLIR LES VIOLENCES EDUCATIVES

Depuis près de dix ans, la Fondation pour l'Enfance est engagée dans le plaidoyer en faveur d'une loi pour interdire les violences éducatives ordinaires en France et accompagner les parents vers une éducation sans violence et plus respectueuse de l'enfant. En 2018, nous avons poursuivi nos actions de plaidoyer auprès des parlementaires et décideurs publics en soutien à la proposition de loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires, portée par la députée MoDem Maud Petit.



Nos efforts de plaidoyer aux côtés de nombreuses personnalités et associations militantes (StopVEO, OVEO) engagées en faveur de cette cause ont porté leurs fruits. Le 29 novembre 2018, à l'issue de longs débats, le texte a été adopté par l'Assemblée Nationale à la quasi-unanimité.

Le premier article de cette loi prévoit d'insérer dans l'article 371.1 du Code civil une précision sur l'exercice de l'autorité parentale. Ses titulaires ne « peuvent pas user de violences physiques ou psychologiques » à l'encontre de leurs enfants. Un rapport gouvernemental sera remis au Parlement pour « évaluer les besoins et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de soutien, d'accompagnement et de formation à la parentalité à destination des futurs parents », selon le second article de ce texte.

Aussi, cette loi prévoit d'intégrer au deuxième alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'action sociale et des familles, après le mot : « secourisme », les mots : « , à la prévention des violences éducatives ordinaires ». Cet amendement vise à inscrire l'objectif de prévention des violences éducatives ordinaires dans les prérequis de la profession d'assistant maternel.

En votant définitivement cette loi, la France deviendrait le 55ème pays abolitionniste dans le monde et serait en conformité avec ses engagements auprès des instances internationales, notamment la Convention internationale des Droits de l'Enfant ratifiée en 1990, 29 ans auparavant.

Une première étape fondamentale a été franchie mais ce texte de loi doit encore être soumis au Sénat pour adoption définitive.

LA SUITE DES FAITS MARQUANTS 2018

La Fondation pour l'Enfance s'attache à identifier, accompagner et financer des initiatives innovantes en faveur de l'enfance. L'impact social est l'un des éléments principaux de sélection et d'évaluation des projets soutenus.

Poursuite du soutien aux mineurs non accompagnés avec l'association Hors La Rue

Dès 2017, nous avons identifié l'association Hors la Rue qui apporte une aide personnalisée (morale, psychologique, juridique et administrative) aux mineurs étrangers repérés dans la rue.

Aussi, l'allongement des accompagnements éducatifs et la complexification des procédures impliquent d'apporter une réponse plus adaptée, notamment aux éducateurs spécialisés salariés de l'association.

La Fondation pour l'Enfance a donc financé le renforcement de l'équipe éducative Hors La Rue avec le recrutement d'une assistante sociale pour soutenir les éducateurs dans l'accomplissement de démarches administratives et pour créer un réseau de partenaires afin d'orienter les jeunes lorsque l'association est fermée.

Financement du parrainage de proximité, une véritable réponse citoyenne

Dans le cadre du mécénat conclu avec le groupe SAFE, la Fondation pour l'Enfance, le département de l'Oise et l'association France Parrainages se sont accordés sur le développement du parrainage de proximité au profit des enfants en situation de vulnérabilité dans le département de l'Oise à partir de l'antenne de Picardie.

Ce financement a permis de recruter un référent parrainages opérationnel au siège de l'antenne locale de France Parrainages Picardie à Amiens.

Son rôle consiste à rencontrer des enfants et des parrains/marraines pour de mettre en place, accompagner et développer les parrainages de proximité pour les enfants et les adolescents du département de l'Oise.

La Fondation pour l'Enfance soutient depuis plusieurs années ce dispositif national d'accompagnement solidaire qui aide les enfants vulnérables à grandir et construire sereinement leur avenir.



FOCUS

NOTRE

MISSION

D'ABRITEMENT

EN 2018

La Fondation pour l'Enfance continue de faire bénéficier sa capacité abritante à travers le développement de fondations sous égide. La fondation CLERIS a été créée en 2018 pour financer des projets visant à l'épanouissement des enfants issus de milieux défavorisés grâce à la pratique de la musique instrumentale ou chorale.

Depuis la rentrée scolaire 2018, cette fondation abritée sous notre égide soutient un projet d'orchestre symphonique d'enfants dans deux écoles primaires d'Arles situées en quartier prioritaire, en France.



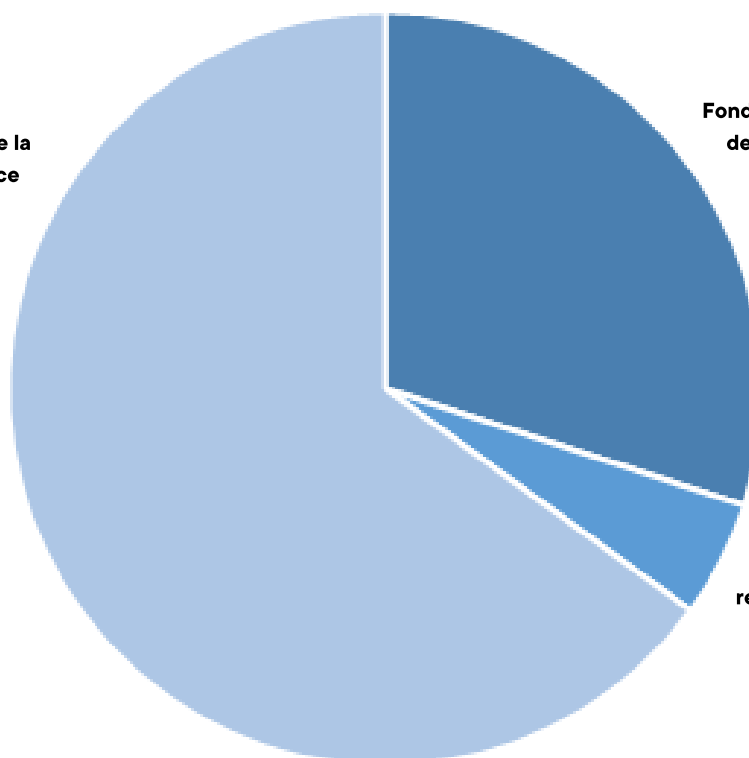
En 2018, la Fondation pour l'Enfance a contribué à hauteur de 862 900 euros pour financer ses missions sociales en propre, des initiatives portées par des associations et les projets initiés par ses fondations abritées : entre autres, le projet Vision du Monde pour l'éducation au Liban et au Vietnam, l'équipement et la construction de lieux d'hébergement et d'enseignement à Madagascar, l'ouverture d'un dispensaire et d'une école à Haïti par Espoir et Avenir, la création d'une maternité à Kabweke – Nord Kivu (République Démocratique du Congo), l'accompagnement et le soutien de jeunes dans la réalisation de leur vocation professionnelle au sein de la Fondation Goélands...

Le 6 juin 2018, la Fondation a également réuni ses abrités lors d'une soirée pour favoriser l'échange de pratiques et la mise en réseau d'associations notamment au plan international.

**Fonds reversés aux
fondations sous égide de la
Fondation pour l'Enfance**
65%

**Fonds dédiés aux missions sociales
de la Fondation pour l'Enfance**
30%

**Contributions financières
reversées à des associations**
5%



COMPTE EMPLOI RESSOURCES 2018

FONDATION POUR L'ENFANCE

Exercice clos le : 31 décembre 2018

Compte d'Emploi des Ressources année 2018

EMPLOIS	Emplois N - Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources	RESSOURCES	Ressources collectées - compte de résultat	Suivi des ressources collectées et utilisées
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
Missions sociales	1 108 201	599 928	Ressources collectées auprès du public	1 047 837	895 633
<i>Versements à d'autres organismes</i>	<i>560 028</i>	<i>560 028</i>	<i>Dons manuels non affectés</i>	<i>79 415</i>	<i>79 415</i>
<i>Contributions financières</i>	<i>39 900</i>	<i>39 900</i>	<i>Dons manuels affectés</i>	<i>816 085</i>	<i>816 085</i>
<i>Frais liés aux actions menées en propre</i>	<i>508 273</i>		<i>Legs et autres libéralités non affectés</i>	<i>152 337</i>	<i>134</i>
			<i>Legs et autres libéralités affectés</i>		
			<i>Autres produits liés à la générosité du public</i>		
Frais de collecte	54 417	39 649	Autres fonds privés	257 884	
<i>Frais d'appel aux dons</i>	<i>54 417</i>	<i>39 649</i>	<i>Cotisations</i>	<i>257 884</i>	
			<i>Mécénat</i>		
Frais de fonctionnement de l'organisme	140 810		Contributions financières et autres concours publics	520	
<i>Fonctionnement</i>	<i>69 038</i>	<i>28 840</i>	<i>Autres subventions</i>	<i>520</i>	
<i>Salaires et charges</i>	<i>44 356</i>		<i>Reprise de subventions d'investissement</i>		
<i>Charges financières</i>	<i>27 416</i>		Autres produits	274 375	
			<i>Refacturations diverses</i>	<i>182 938</i>	
			<i>Autres produits</i>	<i>28 896</i>	
			<i>Produits financiers</i>	<i>62 542</i>	
I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT	1 303 428	639 576	I. TOTAL DES RESSOURCES DU COMPTE DE RESULTAT	1 580 617	
II. DOTATION AUX PROVISIONS	73 143		II. REPRISES DES PROVISIONS	27 633	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	824 085		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	560 028	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-264 057
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	32 379	
V. TOTAL GENERAL	2 200 656		VI. TOTAL GENERAL	2 200 656	631 576
<i>Part des acquisition d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées</i>					
<i>Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées</i>					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		639 576	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		639 576
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		144 204



Des repères pour se construire.

FONDATION
POUR
L'ENFANCE

PLUS D'INFORMATIONS :

Myriam BENDRISS - Responsable Communication
myriam.bendriss@fondation-enfance.org

Vincent DENNERY - Directeur
vincent.dennery@fondation-enfance.org